



Un nouveau conseil municipal



Gendarmerie, les travaux vont enfin pouvoir commencer



Permis de construire, Travaux... Quelles démarches ?



A woman with short dark hair, wearing a red and white long-sleeved top and a white pleated skirt, is captured in mid-air, jumping over a light-colored rolling suitcase. The background shows a Parisian street scene with a blue sky, a golden eagle statue on a pedestal, and a domed building in the distance.

DELSEY
PARIS

BRADERIE
jusqu'à -70%

15 et 16 octobre
de 9h à 19h

17 octobre
de 10h à 17h

LA PORTE DES CHAMPS, 95470 SURVILLIERS

sommaire

p.4	Nouveau conseil municipal et nouvelles commissions
p.8	Municipalité : les grands chantiers
p.12	Jeunesse
p.18	Bien vivre ensemble
p.20	Dossier spécial : constructions, travaux, quelles démarches ?
p.24	Culture
p.28	Environnement



Je suis heureuse d'introduire ce premier « Survilliers Magazine » édité, depuis l'installation du nouveau conseil municipal le 25 mai dernier.

Vous vous êtes exprimés en mars 2020 en choisissant vos élus et en donnant à l'équipe que j'avais l'honneur de mener une majorité nette de plus de 52 %. Au nom de la majorité municipale, je vous en remercie. Je suis fière de la confiance que vous nous avez accordée, de représenter notre village et de conduire cette nouvelle équipe municipale dynamique, plurielle, à votre image. Mon souhait le plus sincère est de travailler à l'unisson, sans clivage. Nous avons une responsabilité importante : chaque élu doit en prendre pleinement conscience.

Avec mon équipe et les services de la ville, nous nous sommes immédiatement mis au travail afin d'assurer la continuité des services publics et de répondre aux urgences engendrées par la période que nous traversons. La crise sanitaire nous rappelle notre fragilité et notre interdépendance. Nous devons y répondre en remettant les valeurs de solidarité et de proximité au centre de notre quotidien.

Les agents des services publics, les associations, les bénévoles et de nombreux métiers assez peu valorisés dans notre société se sont révélés essentiels. De nombreux habitants de Survilliers ont déployé des trésors d'imagination, d'altruisme et de bienveillance. Nous leur en sommes très reconnaissants. Proximité, solidarité, équité sont des valeurs qui nous sont chères. L'équipe de la majorité municipale aura toujours une attention particulière pour ceux qui subissent le plus durement la crise.

Dans ce contexte, nous avons dû gérer un certain nombre d'urgences en ce début de mandat. Malgré les mesures qui avaient été prises pour anticiper ces fâcheuses occupations, nous avons subi l'installation des gens du voyage au niveau du stade et surtout l'installation d'une population de Roms sur un terrain à proximité des écuries de Saint Witz. En quelques jours, un véritable bidonville a vu le jour avec près de 70 personnes occupant illégalement l'espace. Impuissants car limités par les pouvoirs qui sont les nôtres, nous avons déploré l'organisation par ces individus d'un « trafic de gravats » se traduisant par le défilé de camions venant déverser toutes sortes de détritiques provenant de chantiers de toute l'Île de France.

Grâce au soutien des services de l'état de gendarmerie,

l'expulsion a pu se dérouler fin juillet. Mais aujourd'hui reste à régler le retrait des 800 m³ de déchets laissés dont le coût a été évalué à plus de 170 000 euros. Face à cette catastrophe écologique, nous sommes entièrement mobilisés pour trouver avec les autorités départementales et régionales des solutions pour faire face à cette situation insupportable pour notre petite commune.

Par ailleurs, les événements de troubles à l'ordre public, des 13 et 14 juillet derniers au niveau du centre colombier, nous ont amenés à prendre des mesures en urgence au-delà des actions de plus long terme, déjà entamées dès le mois de juin : fermeture provisoire du centre commercial dès 20h30 et surveillance par une société de sécurité privée. En concertation avec les services de gendarmerie, nous travaillons quotidiennement à ce que le Colombier puisse retrouver son calme pour que les survillois retrouvent une tranquillité de vie bien légitime.

En septembre, et c'est un événement heureux, la cloche a sonné dans nos écoles. Une rentrée particulière certes mais qui s'est bien déroulée. Nous veillons chaque jour à assurer le bien-être des élèves dans les classes, dans les accueils périscolaires et dans les restaurants scolaires. Cela ne serait pas possible sans l'implication exemplaire des enseignants, des parents d'élèves et des personnels municipaux.

L'autre événement heureux de la rentrée est la reprise des activités de l'ensemble des associations de la commune. Le forum des associations organisé cette année sur la place de la Bergerie a rencontré un véritable succès. Ce forum nouveau format a fait vivre la place de la bergerie durant un samedi. Il est heureux que la vie puisse reprendre son cours même si nous devons adapter nos habitudes et nos pratiques à un contexte de crise sanitaire. Nous remercions tous les bénévoles qui répondent toujours présents pour animer le village. Activités culturelles et récréatives, sportives... nous serons à vos côtés pour accompagner votre engagement.

La rentrée a aussi été dense pour l'ensemble des services de la commune qui travaillent de concert avec les élus, dans des commissions actives, pour mettre en œuvre les engagements que nous avons pris. Nous vous tiendrons informés régulièrement des évolutions des différents projets.

Nous devons avoir à l'esprit que la crise sanitaire n'est en effet pas terminée. Chacun doit poursuivre les efforts engagés pour protéger sa santé et celle des autres.

A. ROLDAO. MARTINS

Le nouveau conseil municipal



J'ai le plaisir de vous présenter l'équipe municipale et les missions ou attributions de chacun pour mener à bien nos engagements. J'ai fait le choix pour débiter ce mandat, de m'entourer de 6 maires adjoints - la taille de la commune en permettait 8 - et de 5 délégués, composant le « bureau municipal » pour favoriser le travail en équipe et être au plus proche de vos attentes. Les conseillers municipaux, très actifs, permettent une bonne représentation sectorielle de notre village.

Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers



Maryse GUILBERT

Maire adjoint

Seniors et Solidarités, handicap, CCAS, Actions sociales et médiation
mguilbert@mairiesurvilliers.fr



Didier WROBLEWSKI

Maire adjoint

Environnement, Ecologie, Qualité de vie, propreté, Liaisons douces, Mobilier urbain
dwroblewski@mairiesurvilliers.fr



Sandrine FILLASTRE

Maire adjoint

Pôle éducation
sfillastre@mairiesurvilliers.fr



François VARLET

Maire adjoint

Sécurité, Travaux, Eclairage public
fvarlet@mairiesurvilliers.fr



Nélie LECKI

Maire adjoint

Urbanisme, Affaires juridiques, Citoyenneté
nlecki@mairiesurvilliers.fr



Fabrice LIEGAUX

Maire adjoint

Sports et Vie associative
fliegaux@mairiesurvilliers.fr



Marina CAMAGNA

Conseiller délégué

Communication, Rénovation urbaine, Développement économique et Projets culturels
mcamagna@mairiesurvilliers.fr



Eric GUEDON

Conseiller délégué

Logements, Vie des quartiers, Voiries et réseaux
eguedon@mairiesurvilliers.fr



Nadine RACAULT

Conseiller délégué

Intergénérationnel et Mobilité
nracault@mairiesurvilliers.fr



Michel RAES

Conseiller délégué

Événementiel, Relations commerces et entreprises locales
mraes@mairiesurvilliers.fr



Ahmed LAFRIZI

Conseiller délégué

Numérique et élections
alafrizi@mairiesurvilliers.fr



Annie PANNIER
Conseiller



Jean-Jacques BIZERAY
Conseiller



Géraldine PEUCHET
Conseiller



Eric SZWEC
Conseiller



Josette DAMBREVILLE
Conseiller



Laurent CARLIER
Conseiller



Virginie SARTEUR
Conseiller



Amadou SENE
Conseiller



Sylvie DUPOUY
Conseiller



Anthony ARCIERO
Conseiller



Christine SEDE
Conseiller



Daniel BENAGOU
Conseiller



Nelly GICQUEL
Conseiller



Fabrice LASSERRE
Conseiller



Laëtitia ALAPHILIPPE
Conseiller

Présentation des commissions

Les commissions municipales, mises en place lors du second conseil municipal de juin dernier, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. Elles aident celui-ci à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.



LA COMMISSION SENIORS & SOLIDARITÉ

Elle a pour objectif de créer une dynamique autour et avec les seniors de Survilliers. Grâce à une écoute attentive des besoins, la commission s'attache à trouver des réponses et des aides aux différentes problématiques rencontrées par nos seniors, à soutenir les associations, mais aussi et surtout organise tout au long de l'année des événements fédérateurs (repas, goûters, visites, expositions, voyages...).

La commission est composée d'élus et de bénévoles.



LA COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Survilliers est un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Le CCAS constitue l'outil principal pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de notre commune. Son rôle est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants. Pour y parvenir, le CCAS possède une double fonction : accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de Survilliers. La commission Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est présidée par Madame le Maire et se compose 12 membres (moitié de conseillers élus et moitié de membres nommés).



LA COMMISSION ENVIRONNEMENT (PROPRETÉ, ÉCOLOGIE ET LIAISONS DOUCES)

Elle a pour objectif d'assurer la qualité de vie au sein de notre village, de développer, d'améliorer et de garantir des espaces de vie agréable tout en protégeant notre environnement et notre bien-être à Survilliers.

La propreté de notre village est une de nos priorités !



LA COMMISSION ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Elle a pour objectif de développer et favoriser les liens et les échanges entre les différentes générations à Survilliers par le biais d'actions et de manifestations entre les différentes structures existantes sur la commune (crèche, écoles, maison des enfants, AJS, associations seniors...). Pour que l'énergie de la jeunesse se nourrisse de la sagesse de nos anciens, vice et versa...



LA COMMISSION ÉDUCATION

Elle regroupe les actions liées à la petite enfance, le scolaire, le périscolaire et la jeunesse, et a pour vocation de favoriser le lien particulièrement important qui réunit les parents d'élèves, les écoles, les animateurs et la mairie afin d'améliorer les conditions d'accueil et le bien-être de nos enfants au quotidien.



LA COMMISSION URBANISME ET RÉNOVATION URBAINE

Elle a pour objectif de réfléchir à la politique de rénovation urbaine de notre village tout en préservant sa nature et son caractère rural.



LA COMMISSION COMMUNICATION

Elle a pour objectif de développer une communication dynamique sur la commune de Survilliers. La commission s'attache à améliorer l'existant, développer de nouveaux outils et bien sûr faire vivre ces outils qui permettront à terme de mieux diffuser les informations et faciliter ainsi la vie quotidienne sur notre village.



LA COMMISSION QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, RELATIONS À LA POPULATION & MOBILITÉ

Elle a pour objectif de favoriser les relations de proximité avec les habitants de Survilliers afin d'améliorer la prise en compte de leurs demandes et d'adapter la qualité de service aux attentes de la population de notre village. Cette commission s'attachera aussi à améliorer et développer la mobilité autour de Survilliers (transports scolaires, RER, bus...)



LA COMMISSION FÊTES

Elle s'appuie sur le comité des fêtes existant depuis de nombreuses années. Son objectif est d'accompagner la réalisation et le développement de toutes les animations existantes sur le village comme par exemple la brocante du 1er mai, le feu de la St Jean, la fête communale, le forum des associations..... mais aussi toutes les cérémonies officielles telles que le 8 mai, la fête nationale du 14 juillet, le 11 novembre...



LA COMMISSION TRAVAUX

Elle recense et gère l'ensemble des travaux dans les bâtiments communaux de Survilliers. Elle établit la politique d'éclairage public (efficacité, consommation, coût) et a également pour objectif le déploiement de la vidéo-surveillance sur la commune.



LA COMMISSION NUMÉRIQUE

Elle a pour mission de mener des réflexions et des actions concrètes afin d'améliorer le quotidien de chacun dans une démarche de réduction des inégalités sociales. Son rôle est d'être une nouvelle ressource pour le village. L'un des objectifs est d'offrir un caractère transversal au numérique dans un projet global de modernisation du village. Les autres objectifs sont de guider et d'accompagner les habitants afin de les aider à prendre en main différents outils numériques favorisant ainsi leur développement personnel et leur autonomie. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et les personnes âgées en adaptant les outils numériques à leurs besoins.



LA COMMISSION VOIRIE

Composée d'élus et citoyens, elle a pour vocation d'établir une expertise détaillée de l'état des réseaux d'eau de la ville et des voiries afin d'établir un plan de travaux à prévoir pour les années à venir. Les questions de stationnement ou de circulation sont également abordées de façon transverse avec la commission sécurité. La commission travaille également sur l'aspect visuel des voiries actuelles et futures.



LA COMMISSION LOGEMENTS, VIE DES QUARTIERS

Elle a pour objectif d'échanger avec les citoyens des différents quartiers afin de recueillir leurs attentes, de les associer aux démarches et les rendre co-responsables des décisions prises. Cette commission rassemble des élus et des citoyens venus de tous les quartiers du village.



LA COMMISSION SPORT & VIE ASSOCIATIVE

Elle a pour objectif de proposer et de superviser des événements sportifs et d'étudier, d'accompagner et de structurer le futur grand projet sportif et associatif du stade. En outre, la commission aura pour objectif de faire évoluer des jeunes sportifs qui se démarquent par leurs talents pour les emmener le plus loin possible dans leur discipline.



LA COMMISSION JUMELAGE

Elle a pour mission de créer un jumelage avec une ville anglophone afin de permettre aux enfants d'approfondir l'apprentissage de la langue anglaise devenue indispensable aujourd'hui.

Un nouveau Fitness Parc



Le pôle extérieur d'activités sportives ludiques en accès libre, destiné au plus grand nombre, quelque soit l'âge, la condition et le niveau de pratique, sera inauguré le samedi 10 Octobre à 12h15.

Cet ensemble situé au stade est composé d'un premier module destiné aux exercices au poids de corps ou musculation dite « sans matériel ». Le second module d'appareils de renforcement musculaire est destiné à une utilisation plus large d'exercices effectués à l'extérieur visant à améliorer la condition physique de chacun.

Enfin, un vélo patineur permet aux sportifs de retrouver les sensations du ski de fond, travail d'endurance améliorant les fonctions respiratoires et cardiaques.

Sur le site, un panneau d'information permet, grâce à un flash code, de charger une application qui aidera tous les sportifs à l'utilisation des modules selon leurs attentes.

Au-delà du financement communal, **la municipalité remercie la participation des sections sportives et culturelles de l'Avenir de Survilliers.**

La maison médicale sort de terre



Malgré le retard dû à la crise sanitaire, la maison médicale ouvrira bien ses portes au printemps 2021. Ce sera l'aboutissement d'un projet, porté par la commune, depuis plusieurs années déjà.

Aujourd'hui, le bâtiment est hors d'eau et les différentes phases de travaux avancent bien : 50% des toitures sont posées, le sous-sol est fini.

En ce qui concerne le gros oeuvre, il ne reste plus que le ravalement. La pose des fenêtres sera terminée prochainement. Viendront ensuite les travaux d'aménagement intérieur. Les électriciens et les plombiers sont désormais à pied d'oeuvre et la pose des cloisons a débuté.

Cette maison médicale sera un atout pour la ville. Elle répond d'une part à une demande de plus en plus de praticiens qui souhaitent aujourd'hui exercer en groupe au sein d'une structure collective. Cette maison médicale est une réponse, d'autre part, à la désertification médicale constatée dans notre région.

Le terrain extérieur de tennis fait peau neuve !

Le terrain extérieur a fait peau neuve ! Rénové et repeint dans les tendances actuelles, il n'attend plus que vous !

En revanche, en raison de la chute d'un arbre sur le terrain couvert de tennis au printemps, le court intérieur n'est pas accessible. Le lieu a été sécurisé et un bras de fer avec nos assurances a débuté pour la prise en charge de ce sinistre de plus de 30 000 €. Ayant eu gain de cause, les travaux de réparation débuteront début octobre.



Une nouvelle aire de jeux pour les enfants de Survilliers



Ludique à souhait, la nouvelle aire de jeux pourra très prochainement accueillir les enfants en toute sécurité. Il a fallu attendre la fin de la période de sécheresse pour semer le gazon. Cet espace public revalorisé permettra aux parents et aux enfants de retrouver un lieu de convivialité et d'échange, favorisant le vivre ensemble.

Gendarmerie : les travaux d'aménagement vont enfin pouvoir commencer !



2010 Au début des années 2010, l'agglomération de Roissy Pays de France cherche un endroit pour installer une nouvelle gendarmerie et les logements des gendarmes trop à l'étroit dans leur site actuel de Fosses et plus adaptés de par leur position en centre-ville.

Le terrain de la Fosse Hersent à l'entrée du village de Survilliers est identifié : il est idéalement situé avec un accès direct sur la RD 317.

Le groupe Panhard, propriétaire des terrains de la Fosse Hersent depuis 2001, propose de développer une opération immobilière mixte permettant de trouver l'équilibre financier à cette opération d'aménagement.

Après plusieurs échanges avec les élus et la CARPF, il est décidé de développer un projet limité à 10 ha qui consiste en la création d'une gendarmerie et d'une nouvelle offre de logements et d'une zone d'activités économiques dédiées à de petites et moyennes entreprises, bien loin du projet initial qui envisageait une plus grande zone d'activités commerciales.

Pour mémoire, le PLU de Survilliers voté en 2016 exclut catégoriquement toute possibilité d'implantation d'entrepôts de logistique sur ce périmètre.

Ce projet répond à une forte évolution démographique ainsi qu'à la nécessaire modernisation des équipements de la gendarmerie de Fosses.

Le projet de parc d'activités économiques doit permettre à des entreprises locales de se développer, de maintenir des emplois locaux et d'en créer de nouveaux : 200 à 250 emplois sont ainsi attendus. Une zone paysagère non construite d'environ 2 hectares est prévue le long de la RD 317 afin d'assurer au premier plan une zone paysagère de qualité et de gérer les eaux pluviales.

Améliorer et soigner nos entrées de ville est une nécessité et est une priorité de notre commune, de celle de Fosses et du département.

2015 Après deux enquêtes publiques, à l'automne 2015, le permis d'aménager a été signé. Une première phase peut être engagée à savoir l'aménagement du terrain.

Le financement de ces travaux est assuré pour la partie de terrain occupée par la gendarmerie, par la Communauté d'agglomération. Mais ces travaux d'aménagement censés débuter à l'été 2019 pour une durée de 6 mois prennent du retard suite aux difficiles négociations avec le Conseil Départemental portant sur l'aménagement de de l'accès à la RD 317.

2020 A l'automne 2020, les travaux vont enfin pouvoir commencer permettant d'envisager l'installation de la nouvelle gendarmerie à Survilliers à horizon de 2022.

Quelques chiffres sur le nouveau quartier Gendarmerie

RÉPARTITION	SURFACE
Gendarmerie	12 391 m ²
Zone de développement économique prévoyant à terme 200 à 250 emplois	39 425 m ²
90 logements dont 35 logements pour la Gendarmerie (9 485 m ² : 19 maisons individuelles ,16 logements intermédiaires et 91 places de stationnement), 46 logements intermédiaires et 48 Terrains à Bâtir	18 556 m ²
Aménagements paysagers et voirie comprenant au minimum 136 arbres d'essences locales plantés	30 268 m ²
TOTAL	100 640 m²



Un bel été 2020 grâce à l'accueil de loisirs



Malgré un contexte sanitaire particulier cette année, le programme d'activités de l'accueil de loisirs a été riche cet été et nos enfants en ont bien profité. L'accueil de loisirs a accueilli 50 enfants en juillet et 35 enfants au mois d'août.

« Cela constitue une baisse de 25% du nombre d'enfants habituellement pris en charge l'été par l'accueil de loisirs. Nos équipes se sont mobilisées pour que, tout au long de ces deux mois d'accueil de loisirs et pendant les deux mini-camps, le protocole sanitaire en vigueur soit respecté et que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions. Malgré le port du masque pour les adultes, l'utilisation de gel, la désinfection quotidienne des locaux et la distanciation physique qui ont compliqué le quotidien des encadrants et des enfants, nos équipes ont eu à

cœur de rendre cet été le plus agréable possible pour les enfants.», précise le responsable du centre Jean-Guillaume Carone.

Les deux mini-séjours - le premier à l'île de loisirs de Buthiers en Seine-et-Marne à côté de Fontainebleau et le second à la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent dans l'Oise - ont permis à une quarantaine d'enfants de découvrir un nouvel environnement et de pratiquer des activités telles que l'escalade, le tir à l'arc, l'accrobranche, la baignade, le mini-golf, l'équitation...

Ces camps ont permis en outre d'apprendre à vivre ensemble, à faire des compromis, à définir les priorités. Ceci dans un univers écoresponsable, basé sur une alimentation équilibrée, majoritairement bio et respectant le circuit court.

«C'est une satisfaction pour la municipalité d'avoir pu organiser l'accueil de loisirs cet été, car jusqu'au tout dernier moment, nous étions dans l'expectative sans certitude de pouvoir être autorisés à organiser l'accueil des enfants. Il nous a fallu attendre les directives gouvernementales pour programmer les activités de l'été et les mini-camps. Pour les enfants, après les semaines que nous avons traversées, ces vacances ont été une vraie bouffée d'air.», se réjouit Sandrine Fillastre, l'adjointe au Pôle éducation, qui est venue partager un repas avec les enfants au camping de Saint-Leu d'Esserent



A côté des mini-camps, de nombreuses sorties ont été également organisées comme le YouJump (aire de jeux avec trampolines), le Planétarium à la Cité des Sciences, la base de loisirs de Cergy ou bien encore au « Park Nautic » de Verberie.

Par ailleurs, alors qu'elle était fermée à l'accueil du public en raison de la pandémie, la piscine de Survilliers a aussi pu accueillir tout le mois d'août des groupes d'enfants, en milieu d'après-midi, le mercredi. Etant données les fortes chaleurs, ces moments furent très appréciés !



L'AJS fait bouger les jeunes de Survilliers



Tout au long du mois de juillet, l'association des Jeunes de Survilliers a organisé des activités multi-sports pour les 9-18 ans de la commune.

Les activités encadrées par l'équipe de Xavier Bizet ont permis à une cinquantaine de nos jeunes Survillois inscrits de participer à divers activités telles que l'athlétisme, le volley, le tennis, la course d'orientation, la boxe, la gymnastique, natation...

Cette initiative de l'AJS remporte cette année encore un grand succès.

Malgré l'épidémie de Covid qui complique l'accueil et la mise en place d'activités de groupe, ce sont en moyenne 34 jeunes encadrés par des animateurs (un animateur pour 10 jeunes) qui se sont retrouvés

chaque jour pour pratiquer en groupe les activités proposées.

Les jeunes ont pu également avoir accès à la piscine grâce aux 3 créneaux d'une heure mis spécialement et exceptionnellement à la disposition de l'AJS pour accueillir les jeunes par groupe de 20 maximum.

Une sortie à la mer à Fort-Mahon a été organisée le jeudi 23 juillet pour profiter des joies de la mer ! Un peu fraîcheur appréciée compte tenu de la chaleur qui a régné tout le mois de juillet ! Par ailleurs en fin de mois, un stage intensif de préparation sportif pour les jeunes de 14 à 17 ans a été proposé : 7 jeunes sportifs ont répondu présents.



Rénovation du City stade

Le mois de juillet a été l'occasion de donner un petit coup de jeunesse au City stade. Construit en 2012, la structure avait vieilli. Conformément à ses engagements, la municipalité a entrepris la rénovation de toutes les surfaces du City stade. Un grand bravo et merci aux jeunes de l'AJS qui se sont investis avec Christopher aux côtés des services techniques de la municipalité pour redonner bonne mine au City stade.



L'AJS – **Association des Jeunes de Survilliers** – est une association qui a pour vocation de proposer aux jeunes de Survilliers à partir de 11 ans des animations encadrées par une équipe volontaire et dynamique.

Tous les mercredis de 15h00 à 18h30 et pendant les vacances scolaires, l'AJS organise des activités multisports et propose tout au long de l'année des sorties à thème (cinéma, bowling, musée...).

Par ailleurs, l'association organise plusieurs fois par an des ateliers de rédaction de CV, de préparation aux entretiens d'embauche et participe avec les

jeunes à des forums tels que "Paris pour l'emploi".

Depuis cette rentrée, dans ses nouveaux locaux situés face à l'école Romain Rolland (entrée par le parking), l'AJS propose à ses adhérents, en plus de ses activités habituelles, une aide aux devoirs tous les mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 18h30.

Pour plus d'information,
n'hésitez pas à contacter
ajs.survilliers2015@gmail.com
06 07 65 10 54

HORAIRES AJS



Lundi fermé

Mardi 10h/12h accueil sur rdv, 14h/17h30 accueil libre, 17h30/18h30 aide aux devoirs.

Mercredi 14h/18h30 activités programmées

Jeudi 10h/12h accueil sur rdv, 14h/17h30 accueil libre, 17h30/18h30 aide aux devoirs.

Vendredi 10h/12h accueil sur rdv, 14h/17h30 accueil libre, 17h30/18h30 aide aux devoirs.

Samedi 14h/18h30 activités programmées.



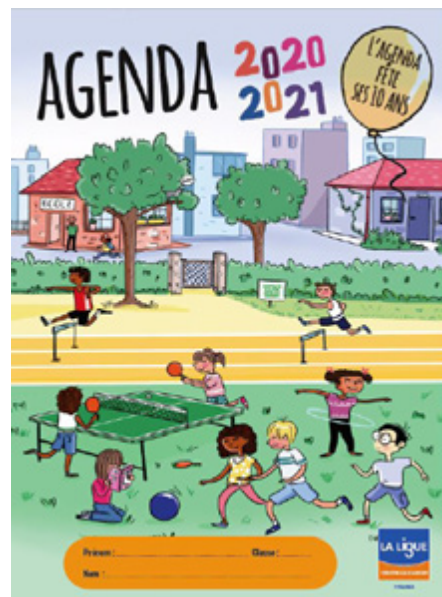


La ligue offre des agendas scolaires pour les enfants de CM2

Pour la dixième année consécutive, la ligue contre le cancer a édité un **Agenda Scolaire Santé** porteur de messages de prévention multithématiques (équilibre alimentaire, activité physique, sommeil, dangers du tabac et méfaits du soleil).

Adoptant une démarche participative d'éducation à la santé, ce sont des élèves de classes de CM1 et/ou de CM2 qui ont participé à la réalisation de cet Agenda Scolaire 2020-2021. Ils invitent ainsi leurs camarades à réfléchir aux différents moyens de rester en bonne santé au travers d'illustrations (dessins, jeux, poèmes, slogans) insérées au fil des pages de l'Agenda Scolaire. Véritable outil de communication, l'Agenda Scolaire permet de créer un lien entre l'école et la maison pour initier des discussions sur la santé en famille.

Le 12 juin dernier, la présidente de la ligue contre le cancer en présence du SDIS 95 partenaire de l'opération a remis à Mme le Maire les agendas destinés à tous les élèves de CM2 de Survilliers, une opération organisée au sein de la caserne dans la cadre de leurs actions citoyennes.



L'Accueil de Loisirs mobilisé pour la Croix Rouge



Le Vendredi 28 Août, l'accueil de loisirs de Survilliers a lancé une opération caritative qui a permis de récolter 146.21 € pour La Croix Rouge, avec une vente de gâteaux confectionnés par les enfants et les animateurs.

Les parents ont pu dans le même temps participer à une petite kermesse au sein de la Maison des enfants. Merci aux familles qui se sont impliquées...



Les activités du Club de l'âge d'Or au ralenti par la Covid

En raison de l'épidémie et afin de ne pas faire encourir le moindre risque à ses adhérents, certaines activités du Club de l'âge d'Or sont pour l'instant suspendues. Ainsi, les goûters et le repas de fin d'année ont dû être annulés. En effet suivant les instructions de la Mairie et du Gouvernement, les réunions de plus de 30 personnes dans la salle des fêtes où se tiennent les repas dansant ne sont pas permises jusqu'à nouvel ordre.

Pour autant toutes les activités n'ont pas cessées, ainsi depuis le mois de juin, le Club du colombier est ouvert dans le respect des règles sanitaires : gel hydroalcoolique à l'entrée et port du masque obligatoire.

Concernant les projets de voyage, Jean-Jacques BIZERAY, président du Club de l'Age d'Or, après concertation avec le Bureau, a préféré reporter le

voyage en Grèce prévu en septembre 2020, en septembre 2021, par mesure de précaution et de ne pas faire partir, actuellement, à l'étranger des personnes âgées, donc à risques, tant que la situation sanitaire ne s'est pas améliorée.

De même, pour le voyage en Vénétie, prévu initialement en mai 2020 puis reporté en mai 2021, Jean Jacques BIZERAY, après concertation avec le Bureau, vient de l'annuler, jugeant les risques trop grands. Les personnes inscrites seront remboursées.

L'acompte, versé par le Club de l'Age d'Or sera utilisé pour un voyage en France présentant moins de risques, courant 2021, des propositions sont à l'étude. Il faut espérer une amélioration sanitaire en 2021 afin que le Club puisse reprendre ses activités normales pour le bien et le moral de ses membres.

Les Aiguilles en fête

Les Aiguilles en fête est une nouvelle association à Survilliers qui propose des séances de couture, de partage et d'entraide, pour réaliser différents projets (sacs, pochettes, jupes, robes, etc...).

Si la couture vous fait envie, si vous avez envie de réaliser vos projets couture dans un environnement bienveillant et de partage, venez passer un bon moment en leur compagnie.

De plus, une fois par mois seront proposés des modules (housse de machine à coudre, tablier, sac à tarte, etc...) ou des pièces d'étude (ourlets, fermetures éclair, pose de biais,...).

Première séance offerte.

Contact : lesaiguillesenfete@gmail.com



Mobilisation de la mairie autour du centre commercial du Colombier

Depuis plusieurs années, on constate une dégradation du centre commercial et de ses abords.

Dès le mois de mai, face à une situation qui ne faisait qu'empirer (ordures non ramassées et dégradations diverses...), la municipalité, copropriétaire de deux locaux, a rencontré les commerçants puis a engagé un dialogue avec le syndic de copropriété du centre commercial pour dresser un constat sévère de la situation.

Ces réunions ont abouti à la conclusion qu'il devenait nécessaire de sécuriser le site et d'améliorer l'aspect général et le ménage tant intérieur qu'extérieur.

L'assemblée générale des commerçants qui s'est tenue fin septembre a acté ces dispositions.

Grâce au soutien des commerçants, ce changement est à présent engagé.



**Un nouveau boucher a ouvert
ses portes cet été à Survilliers.**

Déjections, chiens non tenus en laisse... Luttons contre ces incivilités

Une vraie incivilité, un désagrément au quotidien ! Nous remercions les propriétaires de chiens de veiller à ramasser les petits cadeaux de leurs toutous et tenir en laisse leurs compagnons dans les rues de Survilliers.



Avenir Boule de poils, une nouvelle association pour le bien-être animal

L'association Avenir Boule de poils est une association régie sous la Loi de 1901. Elle a pour but la prévention et la défense animalière.

L'association s'est donné différentes missions comme la prévention animalière : par exemple, les chiens non attachés et d'autres petites incivilités, ainsi que la défense animalière. L'équipe pourra enquêter sur une éventuelle maltraitance en présence des forces de l'ordre. L'association est entourée de professionnels, tels que des éducateurs canins, une assistante vétérinaire, etc...

L'association pourra être amenée à faire de la prévention au sein des établissements scolaires ou chez des particuliers si besoin. Elle pourra également organiser des promenades avec les adhérents et leurs fidèles compagnons au sein de Survilliers ou aux alentours, et d'autres actions au fur et à mesure du temps seront mises en place.

Plus d'infos : www.avenirbouledepoils.fr
Mail : contact@avenirbouledepoils.fr

<https://www.facebook.com/Avenir-boule-de-poils-100727281692704/>



Vous êtes propriétaire d'un terrain ou d'un bien immobilier (local d'habitation ou professionnel) et souhaitez réaliser un projet de construction ?

Vous devez déposer une demande d'autorisation adaptée à votre projet.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme en cours dans la commune.

Selon les cas, vous serez dans l'obligation de déposer : une demande de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir ou simplement une déclaration préalable de travaux.

Nous vous proposons un Zoom sur les différentes autorisations nécessaires.



LES PERMIS

1- Le permis de construire

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Il concerne également les bâtiments existants si vous souhaitez réaliser des travaux d'extension ou effectuer un changement de destination.

Quelques exemples :

► Construction d'une maison individuelle

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle de plus de 20 m². Si la surface plancher de votre construction dépasse 150 m², vous serez dans l'obligation d'avoir recours à un architecte pour votre projet.

► Agrandissement d'une maison individuelle existante

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant, ou en construisant, par exemple, une véranda ou un garage, un permis de construire vous pourra vous être exigé, suivant la taille de votre agrandissement. Il vous est recommandé de vous informer auprès de votre commune avant de démarrer vos travaux.

► Reconstruction à l'identique

Vous devrez déposer un permis de construire, bien que vous ayez le droit de reconstruire votre bâtiment à l'identique lorsqu'il a été démolé depuis moins de 10 ans.

Quelles démarches ?



► Construction d'une piscine ou d'un abri de piscine de plus de 100 m²

Une piscine hors sol et une piscine dotée de fondations sont toutes les deux considérées comme des constructions. Le permis de construire est obligatoire pour toutes les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m². Il en est de même pour une piscine couverte dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80 m.

Notons que l'installation d'un abri de piscine est soumis à une demande de permis de construire dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement. A Survilliers, il s'agit du périmètre de l'église.

► Abri de jardin, garage, cabane

Un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m². En revanche, si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m², vous devrez déposer une simple déclaration préalable de travaux.

► Changement de destination

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction.

2- Le permis d'aménager

Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping, d'un terrain de golf, d'un terrain destiné à la pratique sports ou loisirs, d'aires de stationnement... Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si le projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.

3- Le permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

Lorsqu'une autorisation de construire ou d'aménager a été accordée, vous pouvez en obtenir la modification en déposant un permis modificatif pour des petits changements du projet initial. En revanche, si les changements sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demande de permis.

4- Le permis de démolir

Vous devez obtenir un permis avant la démolition partielle ou totale d'une construction relevant d'une protection particulière ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Il faut noter que les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Constructions, travaux...

LA DECLARATION PREALABLE

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

Quelques exemples de travaux soumis à une DP

► Surélévation, véranda, pièce supplémentaire

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

► Modification de portes, fenêtre, toiture

Une DP est exigée par la mairie quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture

► Transformation d'un garage en pièce d'habitation

Vous devez déposer une déclaration préalable de travaux si vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie. La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire.

A noter que lorsque vous transformez votre garage, vous supprimez une place de stationnement. Or, le plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune peut comporter des règles concernant la création des aires de stationnement. Dans ce cas, vous devez prévoir d'installer une autre place sur votre terrain. Renseignez-vous auprès du service de l'urbanisme.



► Ravalement de façade

Vous devez déposer un DP en mairie si le bâtiment que vous ravalez est situé dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (aux abords d'un monument historique, en site protégé...). C'est également le cas, si le bâtiment est situé dans un périmètre de la commune où les travaux de ravalement sont soumis à autorisation par décision du conseil municipal.

► Abri de jardin, garage, carport, barbecue

Une déclaration préalable est exigée lorsque l'emprise au sol ou la surface de plancher de votre construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20m²
- Hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres.



Quelles démarches ?



► Construction d'une piscine classique

La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80m.

► Installation d'une piscine hors sol

Vous installez plus de 3 mois une piscine hors-sol dont la superficie du bassin est supérieure à 10 m². Vous devez déposer une DP en mairie. Si cette piscine est couverte, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m. Vous installez une piscine dans le périmètre de sites patrimoniaux remarquables, aux abords d'un monument historique ou d'un site protégé classé ou en instance de classement. Vous devez alors déposer une DP même si le bassin de la piscine est inférieur ou égal à 10 m².



► Installation d'une caravane dans votre jardin

Vous pouvez installer une caravane dans le jardin de votre résidence principale moins de 3 mois par an sans autorisation d'urbanisme. Il est néanmoins interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

En revanche, si vous installez votre caravane plus de 3 mois par an, vous devez déposer une DP en mairie. Toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte pour calculer la période de 3 mois.



► Clôture (murs, haies)

Une clôture peut être constituée d'un mur, d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

Si la clôture est nécessaire à l'activité agricole ou forestière, elle n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme.

Les autres clôtures, de moins de 2 m de haut, sont également dispensées de formalité. Cependant, le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans certains secteurs :

- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme
- Commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé de soumettre les murs à déclaration
- Périmètre d'un site patrimonial remarquable
- Abords des monuments historiques (Eglise de Survilliers)
- Site inscrit, site classé ou en instance de classement

► Changement de destination

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une DP est alors exigée par la mairie.

Un été placé sous le signe de la lecture

Les vacances sont un moment propice pour lire et pour donner envie de lire. C'est pourquoi cette année, la bibliothèque a proposé un grand rallye-lecture pour toutes les tranches d'âge du CP au collège.

Qu'est-ce qu'un rallye-lecture ?

Le rallye-lecture permet de faire lire aux enfants un grand nombre d'ouvrages en un temps limité. Le but étant de créer une dynamique entre les enfants : l'aspect « défi » est en effet très motivant ! ... Et les lots étaient, il est vrai, stimulants ! Des places pour le Parc Astérix et la Mer de Sable !

Les enfants avaient à disposition,

pour chaque niveau, quinze livres sélectionnés par les bibliothécaires. Après chaque lecture, ils ont répondu à un petit questionnaire qui leur permettait de rapporter des points. Les gagnants sont les enfants qui ont accumulé le plus de points.

27 enfants se sont prêtés à ce jeu tout à la fois amusant et studieux. La remise des prix a eu lieu au forum des associations le 5 septembre dernier en présence de Mme le Maire Adeline Roldao-Martins, de la conseillère déléguée à la culture Mme Marina Camagna et des bibliothécaires.

Un lot de consolation a été attribué à tous les participants.



Remise des prix le 05 Septembre au Forum des associations : Chloé CAPITAINE, Erin GASCOIN, Laure POUGET-PIDOUX, Karen PADRAO BENARD, Romain CAPITAINE, Aymeline DAUMONT, en compagnie de Mme le Maire ainsi que des bibliothécaires. Bravo à eux !

Chouette, un livre !

Chaque semaine, cet été, les bibliothécaires ont sélectionné 3 livres pour enfants et ont publié ces coups de cœur sur la page Facebook de la mairie. Un rendez-vous bien suivi qui, nous l'espérons, a suscité l'envie de lire chez les enfants.

L'équipe de la bibliothèque se tient à disposition toute l'année pour vous donner des conseils de lecture en fonction de vos goûts, de l'âge des enfants, etc...



FESTIVAL
DE POP
CULTURE

DU 13 OCTOBRE
AU 14 NOVEMBRE
2020

D
E
S
T
I
N
A
T
I
O
N
A
L
E
M
S
A
N
N
I
E
R
A



ANIMATIONS, ATELIERS, EXPOSITIONS,
CONFÉRENCES, SOIRÉES JEUX, ESCAPE
ROOM ET PROJECTIONS DANS LE
RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

ET GRAND TOURNOI DE JEUX VIDÉO



Programme complet sur
roissy.paysdefrance.fr

 #festivaltierce

Roissy
Pays de
France
COMUNE
D'AGGLOMERATION

Agenda culturel de la Bergerie

SAMEDI 24 OCTOBRE À 20H30 et DIMANCHE 25 OCTOBRE À 15H

Quand les femmes des uns font le bonheur des autres

Cette rencontre explosive entre deux inconsolables que tout sépare va déboucher sur une réelle amitié teintée d'une pudeur que seul l'humour peut transmettre au travers des dialogues. Que se passe-t-il quand deux hommes sont les amants de la même femme ?

Réservation : 06.18.42.47.41 ou lacompagniedesartsendelire@outlook.fr



SAMEDI 31 OCTOBRE À 20H30 et DIMANCHE 1ER NOVEMBRE À 15H

Le motdecin , une comédie présentée par Les Arts en délire.

Lui, c'est Antony Speech, il est "Motdecin", il est là pour soigner tous vos maux de mots.

Elle, c'est Homélie Bredouillé, elle est sa première cliente, une patiente impatiente qui souffre de ne pas avoir de mots. Elle va lui tendre un piège et l'obliger à lui écrire une pièce de théâtre. Lui, sublimant l'art de la mauvaise foi ne dépassera pas l'écriture de la première scène.

Réservation : 06.18.42.47.41 ou lacompagniedesartsendelire@outlook.fr



Festival Petits tout-petits

proposé par le Théâtre de la Vallée et la Compagnie issue de Secours

DIMANCHE 4 OCTOBRE À 16H

A partir de 4 ans

Fifi Brindacier un spectacle présenté par la compagnie du Théâtre de la Vallée.

Fifi vit dans la Villa Drôlederepos avec Monsieur Nilsson, un petit singe, et Oncle Alfred, un cheval. Cette petite fille rousse de neuf ans, « pas plus haute que trois pommes », a pour père le Capitaine Efraïm Brindacier, le roi des mers du sud et ancien pirate qu'on appelait la terreur des mers du nord.

Marie Schmitt interprète les aventures de la plus célèbre des rouquines au tempérament bien trempé. Avec tendresse et humour, elle ravive en chacun la malice et l'insouciance de l'enfance.

Réservation : 01.34.68.34.35



DIMANCHE 11 OCTOBRE À 16H

A partir de 7 ans

Toclo Toclo et la fille tête en l'air, un spectacle proposé par la Compagnie issue de secours.

Newton se promène avec sa machine à coudre sur la tête pour proposer ses services à qui veut : un petit ourlet par-ci, un petit raccommodage par-là. On rencontre dans toute l'Afrique de l'Ouest ces petits tailleurs qu'on appelle à Abidjan les Toclo Toclo.

Seulement Newton a des ambitions et une imagination débordante : il crée, coud, vend des modèles dignes de la plus haute couture...qui valent des bordées d'injures de la part des malheureux clients qui ont eu la mauvaise idée de lui confier leurs vêtements. Jusqu'au jour où il rencontre la plus belle fille du monde et se lance dans le projet fou de lui créer la plus belle robe du monde !

Réservation : 01.34.68.34.35

VENDREDI 13 ET SAMEDI 14 NOVEMBRE À 20H45
DIMANCHE 15 NOVEMBRE À 15H30

Ce cher Sacha, présenté par la troupe L'Echange. Mise en scène : Marie-Hélène Féry.

Lorsque l'on parle de Sacha Guitry, on pense aussitôt à ses maximes. Son humour et son esprit qui caractérisent son théâtre et ses films. Cet humour lui est inspiré par des auteurs qu'il admire et qu'il côtoie : Alphonse Allais, Tristan Bernard, mais aussi des cabarets montmartrois, comme « Le Chat Noir » qu'il fréquente assidûment. C'est un esprit parisien irrévérencieux... Ne dit-on pas, l'esprit de Paris, l'esprit français ? Il est aussi un grand admirateur de Molière, de Victor Hugo, de Jules Renard, des peintres impressionnistes et ami de la Grande Sarah Bernhardt.

Ce spectacle a pour objectif de vous transmettre et de vous faire partager l'esprit et la langue de Sacha Guitry, à travers différents textes de son oeuvre.

Réservation : 06.82.39.03.79



SAMEDI 5 DÉCEMBRE À 20H30 et DIMANCHE 6 DÉCEMBRE À 16H

Mais t'es où ? Pas là...

Les Chup's vous invitent à découvrir leur toute dernière création.

Avez-vous déjà rêvé de voyager dans le temps et dans le monde en un instant ? C'était le projet d'Albert en construisant son télétransporteur. Il a enfin réussi à mettre au point sa machine... Du moins, c'est ce qu'il croyait, car il a malencontreusement envoyé son gendre vers une contrée inconnue ! Alors sa fille Cécile et lui vont partir à sa recherche aux quatre coins de la terre. Leur périple sera ponctué de rencontres tantôt cocasses, tantôt dangereuses, de chansons et de danses locales (ou pas !).

Un spectacle tout public, mettant en scène des comédiens, chanteurs et danseurs passionnés, sous la direction vocale d'Anne-Marie Gancel.

Réservation : 06.11.84.60.05 ou par mail : leschups@outlook.fr



VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 DÉCEMBRE À 20H30

J'y suis, j'y reste, une comédie tout public présentée par Tous en scène.

Comme toute grande comédie, il y a des personnages, ici une comtesse Apolline de Mont-Vermeil une femme à tendance despotique et un tantinet farfelue, un charmant neveu marié à une femme qu'il n'a jamais vue, une ambitieuse demoiselle de compagnie, une soubrette avec une cervelle de linotte et un coeur de moineau, un majordome digne... euh pas si sûr... et arrive une restauratrice avec son jule(s) qui vient tout bouleverser, tout ça pour un mariage, mais de qui et avec qui ?...

Rytme, rebondissements, quiproquos, dans cette comédie qui fut un véritable succès !

Une pièce de Jean Valmy et de Raymond Vincy

Adaptation et mise en scène : Angélique Eleque

Réservation : 06.03.69.18.67



Lutte contre le frelon asiatique

L'augmentation des signalements de frelons asiatiques dans le Val d'Oise conduit à mobiliser tous les habitants pour lutter efficacement contre cette espèce invasive.

Depuis quelques mois, de nombreux nids de frelons asiatiques ont été répertoriés sur la commune, nous attirons donc l'attention de tous. Il est déconseillé d'intervenir seul. Nous vous rappelons que les pompiers n'interviennent plus dans la destruction des nids de guêpes ou de frelons.



Contact :
Allo Guêpes 95
un professionnel à votre service

La saisonnalité du frelon asiatique

En février/mars, à la fin de l'hivernage, les jeunes reines partent créer un nouveau nid. Ce nid est appelé «nid primaire». De la taille d'une orange, ils sont souvent localisés dans des espaces habités par l'homme, à l'abri du froid, par exemple, sous une toiture, dans un hangar,...

Ensuite, avant l'été, ils quittent ce nid primaire pour construire un second nid où les arbres seront privilégiés. La taille du nid évolue donc au fil de la saison, pour atteindre son apogée en octobre/novembre.

Début décembre, avec l'arrivée du froid, l'activité des nids diminue, et les interventions de destruction

deviennent alors inutiles, car les reines quittent le nid en hiver. Ce nid ne sera pas re-colonisé la saison suivante, la matière du nid se désagrègera au fil du temps.

Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?

Le frelon asiatique est plus petit (3 cm) que le frelon européen et son abdomen est à dominante noire avec une large bande orange, sa tête est orange vue de face et ses pattes sont jaunes aux extrémités.

Plantons le décor

Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France vous permet de faire des commandes groupées d'arbres, arbustes, fruitiers et légumes anciens adaptés aux conditions de sol et de climat.

Vous pouvez passer vos commandes jusqu'au 6 janvier 2021. La livraison est prévue le samedi 30 janvier 2021 de 10h à 12h, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville.

Contact : Marie STURMA
Tél. 03.44.63.65.65 ou par mail :
m.sturma@parc-oise-paysdefrance.fr



Prime à l'achat d'un vélo électrique



Ile-de-France Mobilités vous offre une prime à l'achat jusqu'à 500€ pour tout vélo électrique acheté depuis le 01/12/2019.

également concernés par la prime.

Cette offre est valable sur l'achat de 2 types de vélos :

- Vélo à assistance électrique (VAE) neuf : 50 % du prix d'achat TTC de vélo (et ses accessoires de sécurité) dans la limite de 500€.
 - Vélo cargo avec assistance électrique neuf (biporteur, triporteur, longtrail, etc...) : 50 % du prix d'achat TTC du vélo (et ses accessoires de sécurité) dans la limite de 600€.
- Les vélos cargos sans assistance électrique sont

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Habiter en Ile-de-France et être majeur (ou mineur anticipé)
- Justifier de l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf (acheté depuis le 01/12/2019 et dans un délai de 24 mois après l'achat) conforme à la réglementation en vigueur.
- Ne pas avoir déjà bénéficié de la même aide de la part d'Ile-de-France Mobilités (une seule commande par personne).

Plus d'informations sur www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo



CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS - SIGIDURS

ENCOMBRANTS



8 SEPTEMBRE

13 OCTOBRE

10 NOVEMBRE

8 DÉCEMBRE

DÉCHETS VÉGÉTAUX

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

2

7

4

16

9

14

11

16

21

18

23

28

25

30



Nous vous rappelons de bien sortir vos poubelles la veille au soir et de les rentrer une fois la collecte effectuée.

Chères Survilloises, chers Survillois,

Le 15 mars, vous nous avez accordé votre confiance pour piloter les 6 années à venir de Survilliers et nous vous en remercions. Vous avez fait le choix d'une équipe de femmes et d'hommes déjà très impliqués à tous les niveaux de la commune et motivés par une seule ambition : améliorer notre cadre de vie.

Dès le lendemain des élections malgré un contexte difficile lié au confinement, nous nous sommes mis au travail. Aux côtés de M. Moisset, nous avons mis toute notre énergie pour améliorer le quotidien des survillois, mettre en place l'accueil scolaire des enfants des personnels soignants, distribuer des masques à toutes les familles, organiser un drive de produits frais solidaire pour ceux et celles ne pouvant se déplacer, effectuer les livraisons des courses pour les plus fragiles, mettre en place de nouveaux outils de communication et assurer la continuité des services publics.

Pendant ce temps, M. Arciero - qui pourtant annonce publiquement que c'est la dernière fois qu'il se présente en tant que tête de liste à Survilliers - concentrait toute son énergie pour faire annuler le suffrage de l'élection municipale auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise et essayer d'obtenir la tenue d'un nouveau scrutin.

M. Arciero estimait entre autres avoir subi une perte de chance du fait de l'abstention, reprochait à M. Moisset l'organisation d'une cérémonie de vœux et s'offusquait d'avoir dû annuler une hypothétique réunion publique alors même que rien ne l'empêchait de l'organiser.

Le 17 septembre, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, considérant qu'aucun des griefs soulevés n'était fondé, a rejeté la protestation de M. Arciero et l'a débouté purement et simplement de l'ensemble de ses demandes.

Nous avons déploré le boycott du 1er conseil municipal de mise en place par tous les membres de l'opposition - comment être élu de la république et ne pas respecter les institutions ? Quel exemple cela donne-t-il ? - et pire encore leur grande absence et leur manque d'implication dans les actions de la commune pendant le confinement.

Force est de constater qu'ils étaient plus occupés par le contentieux électoral et encore à ce jour par les élections départementales à venir, que par le quotidien des survillois pendant cette période de crise.

Nous sommes néanmoins ravis que certains membres de la liste, loin des clivages stériles, travaillent à nos côtés dans les commissions pour Survilliers !

Plus que jamais, notre équipe reste mobilisée aux côtés des survillois, attentive à chacun, pour mettre en œuvre le programme qui a recueilli votre adhésion le 15 mars dernier. Nous vous l'avons promis, une aire de fitness est désormais accessible à tous et toutes. Nous espérons vous y voir nombreux et nombreuses.



Chères Survilloises, chers Survillois,

Le 15 mars dernier, dans un contexte inédit dû à la Covid-19, les électeurs étaient appelés à renouveler leur conseil municipal. Le Gouvernement exhortait à la plus grande prudence face à l'épidémie grandissante. Il fermait restaurants et lieux culturels tout en laissant les électeurs se rendre aux urnes... Une longue période de confinement s'en est suivie.

Aussi, à Survilliers nous avons eu à déplorer une participation de 10% inférieure par rapport aux élections municipales de 2014. Plus de 1 000 électeurs survillois ne se sont pas déplacés dont certains pour la première fois de leur vie de citoyen. Seules 67 voix nous ont manqué pour changer de majorité. J'ai l'intime conviction que ce résultat se devait d'être différent, mais ce vote s'impose à nous désormais.

Néanmoins, près d'un électeur sur deux nous a accordé ses suffrages ; **au nom de la liste « Survilliers Authentique », je tiens à vous remercier de votre confiance qui nous honore.** L'équipe que j'avais constituée était talentueuse, dynamique, à l'écoute et prête à agir avec un projet solide. « Défendre, protéger et proposer pour Survilliers » sont les valeurs qui nous guident, mes cinq colistiers et moi-même au sein de l'opposition municipale.

Actuellement, la municipalité prépare un vaste programme immobilier et d'entrepôts qui défigurera définitivement l'entrée de notre village et portera atteinte à notre

patrimoine paysager si cher au cœur de chacun. Alors qu'ils nous accusaient à coup de tracts et d'affiches de faire des photomontages lors de la campagne, la nouvelle maire s'est empressée de signer au cœur de l'été les premiers permis de construire avec logements sociaux et entrepôts sur les 13 ha de terres agricoles qu'elle a ouvert à l'urbanisation en votant le PLU lors de son précédent mandat.

Voilà la triste réalité des lendemains d'élections avec cette décision aussi laide que leur manipulation électorale...

Dans le même temps, je poursuis mon action au Département. Dès le début de la crise sanitaire nous avons pris des mesures exceptionnelles pour les Valdoisiens et c'est plus de 8 000 masques que nous avons commandés pour les habitants de Survilliers. Sachez que cette attention que je porte à notre village demeure inébranlable et je continue d'apporter à notre village toute l'énergie que j'ai investie pour le financement de la maison médicale, pour le bus jusqu'à minuit, pour la voirie, pour la fibre optique, pour l'aide à nos associations ainsi que pour toute notre politique de solidarité et de protection de l'environnement.

Fidèlement,

Anthony Arciero
Conseiller départemental

Ils se sont unis à Survilliers

Philippe ROBIC et Claude GRECK le 23 Janvier 2020
 El Mahdi KABACHE et Zeliha BALCI le 07 Mars 2020
 Luc GREMEAUX et Karen FRION le 16 Mai 2020
 Killian EVENOT et Priscilia FONTAINE le 30 Mai 2020
 Cyrille FERRAND et Sandy DAMERVAL le 13 Juin 2020
 Adam MOROUCHE et Safa SGHAIER le 20 Juin 2020
 Thomas MEDARDONI et Manon ESPAGNET le 12 Septembre 2020
 Christian MEUNIER et Ghislaine LEMELTIEZ le 19 Septembre 2020
 Mourad OUBOUZID et Hakima MELOULI le 19 Septembre 2020
 Jean-Bosco KOUAME et Laurence SENER le 26 septembre 2020

Bienvenue à

Léo ABELLO, né le 31 Décembre 2019
 Nicolas LAURENT, né le 29 Janvier 2020
 Jameeyan SOURHOU, né le 07 Février 2020
 Noah FREVILLE, né le 08 Février 2020
 Joachim ADAIKALASSAMY, né le 29 Février 2020
 Eliakim OGNONGO-IBIAHO, né le 26 Mars 2020
 Inès OULAID, née le 08 Juin 2020
 Inès BALMUS, née le 13 Juin 2020
 Violette THERAUD CARLES PONCE, née le 25 Juillet 2020
 Jules CLEMENT, né le 29 Juillet 2020
 Gabin BELAND, né le 29 Juillet 2020
 Aliya IBRAHIM ADAM, née le 03 Septembre 2020

Pas de publication sans l'autorisation des familles.

Ils nous ont quittés

MOLVOST Jean, décédé le 16/01/2020 à 89 ans
 PALLERESSOMPOULLE Romain, décédé le 23/01/2020 à 20 ans
 TAHIR Mohammed, décédé le 03/02/2020 à 42 ans
 ANTHEAUME Eliane, décédée le 06/02/2020 à 91 ans
 SEBBAN Julien, décédé le 26/03/2020 à 75 ans
 MORGANT Odette, décédé le 27/03/2020 à 92 ans
 CHIROL Jean, décédé le 30/03/2020 à 87 ans
 AOUCHAR Ali, décédé le 07/04/2020 à 84 ans
 GOULARD Suzanne, décédée le 14/04/2020 à 86 ans
 BRAUD Irène, décédée le 14/04/2020, à 79 ans
 FERRANTE Rosina, décédée le 02/05/2020 à 78 ans
 CAMAX Christelle, décédée le 18/05/2020 à 52 ans
 BRAUT Denise, décédée le 05/07/2020 à 86 ans
 LOGGHE Marie, décédé le 26/08/2020 à 88 ans
 OGET Huguette, décédée le 07/09/2020 à 87 ans



Legende presente

EN JUIN 2021 A SURVILLIERS